

# Politique d'évaluation de la contribution et du professionnalisme au programme de MBA à HEC Montréal

## 1. Objectifs et contexte

Cette politique comporte trois objectifs :

- Mettre en place une approche congruente d'évaluation de la contribution à l'apprentissage, du professionnalisme et de la participation aux discussions en classe de nos étudiants au MBA. Il s'agit d'utiliser une approche commune et cohérente pour l'évaluation de cette dimension de la performance d'un étudiant. Nous nous assurons ainsi que les évaluations reflètent d'une manière valide et fidèle la performance des étudiants et les différences de performance entre étudiants.
- Passer de la notion de «participation» à celle de «contribution et professionnalisme». Avec ce passage nous mettons l'emphase sur l'apprentissage individuel et collectif et sur la contribution des étudiants à ces apprentissages, plutôt que seulement sur l'énoncé d'une opinion au cours d'une discussion. La notion de professionnalisme réfère ici à la «qualité d'une personne qui exerce sa profession avec compétence, rigueur, et sérieux» (De Villers, Marie-Éva, Multi-Dictionnaire de la langue française, Québec Amérique, Montréal(QC), 2009).
- Répondre aux commentaires et critiques des étudiants. Plusieurs commentaires ont été émis concernant l'absence de critères ou les grandes différences entre les approches d'évaluation des professeurs.

Afin de créer un environnement d'apprentissage aussi riche et efficace que possible, cette politique tient également compte de trois principes de base, ou facteurs de succès, pour un étudiant à notre MBA :

- La présence en classe. Il est important de souligner qu'une absence est une opportunité ratée d'apprentissage pour un étudiant, mais aussi une opportunité ratée de contribuer à l'apprentissage du groupe.
- La ponctualité. Il faut reconnaître que tout retard interfère avec la concentration du groupe et donc à l'apprentissage. C'est aussi une question de professionnalisme et de respect du groupe, tant en classe que pour les travaux de groupe.
- La préparation. Sans préparation, un étudiant ne peut espérer qu'un apprentissage limité et par conséquent, ne peut proposer qu'une contribution limitée à l'apprentissage du groupe

Notre politique s'inscrit dans la logique du «Code de conduite des étudiants de HEC Montréal» (voir annexe 1).

## 2. Critères d'évaluation de la contribution et du professionnalisme

Trois critères sont utilisés afin d'évaluer la contribution et le professionnalisme : la présence et la ponctualité, la préparation et la pertinence.

- **Présence et ponctualité:** Les étudiants sont présents à chaque classe, arrivent à l'heure, sont impliqués dans la dynamique de classe et contribuent à un climat positif au sein du groupe.
- **Préparation:** Les étudiants démontrent qu'ils ont fait leurs lectures, fait leurs travaux et sont prêts à répondre aux questions et à participer aux discussions en classe.
- **Pertinence:** Les interventions des étudiants contribuent de manière pertinente aux activités d'apprentissage des autres étudiants.

Une contribution en classe ne se limite pas à une simple intervention dans une discussion en plénière. La notion d'intervention peut être élargie pour comprendre, entre autres, les réponses aux questions posées, la proposition d'un éclairage nouveau sur les points discutés, les demandes ou questions de clarification, le partage d'expériences, les liens établis entre des interventions et/ou avec des lectures.

L'utilisation de ces critères s'appuie sur une clarification des attentes vis-à-vis la contribution et la présence des étudiants :

- Les étudiants ne sont pas censés connaître les réponses exactes dans tous les cas, ni dominer la discussion dans tous les cours. Toutefois, il leur est demandé de préparer et de participer régulièrement à la discussion en classe. Le système d'évaluation encourage les contributions et tient compte à la fois de leur qualité et de leur quantité.
- La qualité de la discussion en classe dépend de la qualité de la préparation des étudiants et de leur volonté de faire part de leur analyse à la classe. La seule fréquence des interventions ne garantit pas une bonne note de participation. De même, la seule présence en classe, sans contribution aux discussions, ne pourra garantir une note de participation supérieure à la note minimale de passage.
- La question des absences non-motivées est importante. Des absences non motivées fréquentes, plus du tiers des séances, peuvent entraîner un échec pour un cours.
- De même, les retards non-motivés pénalisent aussi la note de participation. La note de contribution sera amputée d'un incrément pour le premier retard, de deux incréments pour le second, et ainsi de suite, jusqu'à la note minimale de passage.
- Enfin, la note accordée pour la contribution et le professionnalisme doit représenter un pourcentage significatif de la note finale afin de représenter un élément pertinent d'évaluation. Compte tenu des normes et habitudes à HEC Montréal, ce pourcentage pourra varier de 10% à 25%, selon le type de cours et de sa stratégie pédagogique.

## **Annexe 1**

### **Code de conduite des étudiants de HEC Montréal**

#### **Article 1. Dispositions générales**

Tout étudiant a une obligation générale de bonne conduite de façon à permettre la poursuite des études ou du travail en toute sécurité et dans un climat de courtoisie normal dans un environnement universitaire.

Les étudiants de HEC Montréal sont assujettis au présent Code même lorsqu'ils sont en programme d'échanges ou de formation à l'étranger, ou en stage.

#### **Article 2. Règles de conduite lors des activités d'apprentissage**

HEC Montréal cherche à offrir à ses étudiants un environnement d'apprentissage de qualité. Les enseignants et les étudiants doivent collaborer afin de maintenir un climat favorable à une expérience d'apprentissage de qualité.

Il revient à chaque étudiant d'adopter des comportements et des attitudes propres au bon déroulement des cours et des examens, et notamment :

- a) d'arriver à l'heure au début du cours et à la pause et de quitter la classe à la fin du cours;
- b) de participer activement aux activités d'apprentissage proposées par l'enseignant;
- c) d'être attentif lorsque l'enseignant donne des explications ou lorsque les autres étudiants interviennent ou font des présentations;
- d) d'éliminer les sources de distraction en éteignant les téléphones cellulaires et en utilisant les ordinateurs uniquement aux fins pédagogiques prévues par l'enseignant;
- e) de respecter les consignes de silence pendant les examens; et
- f) généralement, d'éviter tout comportement susceptible de compromettre les apprentissages ou la tenue des examens.

Source : [http://www.hec.ca/direction\\_services/secretariat\\_general/juridique/reglements\\_politiques/documents/code\\_de\\_conduite\\_2014.pdf](http://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/code_de_conduite_2014.pdf)